

**Zeitschrift:** Tätigkeitsbericht / Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege = Rapport des activités / Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

**Band:** - (1980)

**Rubrik:** Société de patronage

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **9. Société de patronage**

### **9.1. Assemblée des membres**

L'organe suprême de la Société de patronage est l'Assemblée des membres. C'est à elle qu'incombe la tâche de réunir les fonds au profit de la Fondation. Selon l'art. 4 des statuts, elle se réunit en règle générale une fois tous les 4 ans. La dernière Assemblée des membres s'est tenue le 26 octobre 1979 à Lungern OW, si bien qu'il n'y a pas eu de séance ordinaire de l'Assemblée des membres en 1980. Par contre, tous nos membres et tous nos donateurs ont été invités à la Journée annuelle de la Fondation.

### **9.2. Comité de la Société de patronage**

Le comité se compose comme jusqu'ici de:

Dr. H. Wolfer, vice-président de la Maison Sulzer Frères SA, Winterthour (président)

M. Badilatti, directeur de la Ligue suisse du patrimoine national, Zurich

Dr. M. Gloor, anc. directeur général de Nestlé Alimentana SA, La Tour-de-Peilz

H. Meier, anc. président du Club Alpin Suisse, Horgen

Dr. W.A. Plattner, président de la Ligue suisse pour la protection de la nature, St-Gall

Dr. St. Schmidheiny, président d'Eternit SA, Hurden

Dr. R. Stüdeli, directeur de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, Berne

Dr. G. Tobler, directeur général de l'Union de Banques Suisses, Zurich

W. Weiss, ingénieur rural dipl. EPFZ (secrétaire)

### **9.3. Financement**

Comme le montre le bilan annuel ci-dessous, les recettes ont malheureusement accusé une baisse de fr. 69'000--. Ce fait est avant tout lié à l'action "Pro Sils". La collecte du Comité de patronage "Pro Sils" (voir chiffre 3.1.) organisée par la Fondation, a incité quelques entreprises qui avaient apporté un soutien décisif à cette action à réduire ou même à supprimer leur don à la Société de patronage.

Un autre événement qui peut aussi avoir contribué à cette baisse est la collecte nationale organisée la même année par "Pro natura helvetica" en faveur de la protection des rives du lac de Neuchâtel et qui a été largement soutenue par diverses institutions. On constate toujours à nouveau qu'il est plus facile d'obtenir une aide financière pour des projets concrets et particuliers. Cela est compréhensible et sert efficacement la cause de la protection de la nature et du paysage. Cependant on ne saurait assez sou-

ligner qu'il est nécessaire d'accorder aussi une aide accrue aux organisations-telles que la Fondation qui veillent de manière générale aux intérêts de la protection du paysage. Car la réalisation de projets particuliers sans une prise de conscience de l'opinion public et sans le travail d'information de la part des organisations de ce genre, indépendantes de l'Etat et de l'économie, n'a qu'un caractère très partiel.

Les recettes de la Société de patronage sont les suivantes:

contribution fédérale	fr. 100'000.--
cantons	fr. 8'500.--
communes	fr. 71'391.35
membres collectifs	fr. 6'900.--
membres individuels	fr. 24'850.--
dons volontaires	fr. 95'358.65
	<hr/>
	fr. 257'000.--